

INFOTEL

Le Valmy

4/16, avenue Léon Gaumont

75020 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale mixte du 27 mai 2025 – Résolution n°21

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

INFOTEL

Le Valmy

4/16, avenue Léon Gaumont

75020 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale mixte du 27 mai 2025 – Résolution n°21

A l'Assemblée Générale de la société INFOTEL,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions à l'article L. 225-197-2 du code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 5% du capital de votre société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Constantin Associés

Paris La Défense, le 6 mai 2025

Paris La Défense, le 6 mai 2025

 Isabelle Massa

 Cécile Remy

Isabelle MASSA

Cécile REMY

Associée

Associée